



Du 25 juin 2025

District de Savoie de Football

B.P. N° 401 - 73004 CHAMBÉRY CEDEX

Tél : 04 79 33 84 45 ou 06 06 88 69 81

Email : district@savoie.fff.fr

Site : http://savoie.fff.fr



ENGAGEMENTS SAISON 2025/2026

ÉCHÉANCIER ENGAGEMENTS PAR FOOTCLUBS

| CATÉGORIES | PRIX | DATE LIMITE |
|---------------------------------|-------------------|-------------------|
| Séniors D1, D2, D3 | 140 € | 27 juillet 2025 |
| Séniors D4 | 105 € | 27 juillet 2025 |
| Séniors D5 | 105 € | 31 août 2025 |
| | | |
| U20 | 26 € | 27 juillet 2025 |
| U17 | 26 € / par équipe | 17 août 2025 |
| U15 | 26 € / par équipe | 17 août 2025 |
| | | |
| FÉMININES | | |
| Championnat à 8 | 105 € | 31 août 2025 |
| | | |
| U13 toutes catégories | Gratuit | 14 septembre 2025 |
| | | |
| FUTSAL | | |
| Championnat Séniors | 105 € | 31 août 2025 |
| Coupe de Savoie (Séniors à U13) | Gratuit | 23 novembre 2025 |
| | | |
| U15 à 8 | 26 € / par équipe | |
| U17 à 8 | 26 € / par équipe | |

ENGAGEMENTS SAISON 2025/2026

FESTIVAL U13 PITCH Gratuit
Pas de document d'engagement, les équipes engagées en championnat seront automatiquement engagées.
Une équipe par club

INSCRIPTION VIA L'APPLICATION « FAL » (foot animation loisir) EN DEBUT DE SAISON

| | | |
|-----|---------|-------------------|
| U11 | Gratuit | 21 septembre 2025 |
| U9 | Gratuit | 21 septembre 2025 |
| U7 | Gratuit | 21 septembre 2025 |

Aucun engagement par mail ne sera traité par la commission des Jeunes.

Les désidératas sont à saisir sur FOOTCLUBS

Aucun Désidérata envoyé par mail ne sera pris en compte

SOMMAIRE

| | | | |
|-----------------------------|---------------|--|---------------|
| Comité Directeur | page 2 à 3 | Commission d'Appel Règlementaire | page 15 à-16 |
| Secrétariat | page 4 | Commission d'Appel Disciplinaire | page 17 à 18 |
| Trésorerie | page 5 | Commission des Arbitres | pages 19 à 22 |
| Commission Sportive | pages 6 à 7 | Commission Statut de l'Arbitrage..... | pages 23 à 24 |
| Commission des Jeunes | pages 8 à 10 | Commission de Discipline | pages 25 à 26 |
| Commission des Coupes | pages 11 à 12 | Annexes : | page 27 |
| Commission Féminines | page 13 | | |
| Commission Fair Play | page 14 | | |





COMITÉ DIRECTEUR

Réunion du Lundi 23 juin 2025

Président : Mr ANSELME

Présents :

Mmes. LEFEVRE - TRILLAT - VINIT- LECHALARD

Mrs. CRESTEE – ELHOMBRE – COHEN – GALLET– GACHET– VALENTINO – YSARD –HUNSTEDT-
DESMARIEUX – SOARES – JANET– TOGNET- FONTAINE

Excusés :

Mme. JULLIARD

Mrs. GUICHARD – CLEMENT– SAILE– SPADA - CAREGLIO

Note aux clubs – AG UGINE

Les clubs suivants sont amendés de 140 € pour absence à l'Assemblée Générale du 21 juin 2025 à UGINE :

**F.C PONT – AS BRISON ST INNOCENT – CHAMBERY SPORT 73 – US MODANE – ASSOCIATION FUTSAL K-
PUC – MONTMELIAN – ASSOCIATION SAVOYARDE FUTSAL MOUTIERS**

Note aux clubs – AG LAISSAUD

L'Assemblée Générale de début de saison, se tiendra le vendredi 29 août 2025 à LAISSAUD

Vœux de prompt rétablissement

Le Président du District, les membres du Comité Directeur et des Commissions, le Personnel Administratif souhaitent un prompt rétablissement à notre collègue Jérôme SPADA, membre du Comité Directeur.



Foot SAVOIE



PV N° 726 du 25 juin 2025

INVITATIONS

Mr Jacky GACHET, représentera le District à l'assemblée générale du club de FC LAISSAUD.

Assemblée Générale de l'US MOTTERAINE.

Remerciements

Assemblée Générale du GROUPEMENT JEUNES DE L'AVANT PAYS SAVOYARD.

Remerciements

Assemblée Générale de l'US CHARTREUSE GUIERS

Remerciements





SECRÉTARIAT

Réunion du Lundi 23 juin 2025

Correspondances Reçues

Courriers reçus du 16 juin 2025 au 23 Juin 2025

Correspondances Transmises aux Commissions suivantes

Courrier Divers :

F.C. LAISSAUD - CLUB SPORTIF DE BELLEYSAN - SECTION FOOTBALL – F.C. LAISSAUD - U.S. MOTTERAINE - Joseph DA ROCHA CARNEIRO - Groupement Jeunes de l'Avant Pays Savoyard – AS BRISON ST INNOCENT

Commission d'Appel Disciplinaire :

PICQUE Ernest

Commission Sportive:

MONTMELIAN A. - ASSOCIATION SPORTIVE HAUTE COMBE DE SAVOIE - A.S. NOVALAISIE NNE - F.C. BELLE ETOILE MERCURY - C.A. YENNOIS - AIX F.C. - J.S. CHAMBERIENNE - CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL - F.C. VILLARGONDRAN - F.C. ST BALDOPH - GROUPEMENT JEUNES LA SAVOYARDE - F.C. SUD LAC –FC VILLARGONDRAN – U.OLYMPIQUE ALBERTVILLE – CHAMOIX SUR GELON

Commission De Discipline:

Courrier :

U.S.C. AIGUEBELLE - Aissa BEKSAS -

Commission Des Arbitres:

GUENTRAH Cherif – PERRON Emmanuel – AYARI Mohamed

Commission des Médailles :

MONTMELIAN A.

Commission FAFA:

Commune du Bourget-du-Lac – FC DU NIVOLET - ASSOCIATION SPORTIVE HAUTE COMBE DE SAVOIE





TRÉSORERIE

Mercredi 25 juin 2025

Les clubs suivants :

- CHAMBÉRY SPORT 73
- FC PONT

Sont amendés de 50 € conformément à la Commission des finances pour défaut de paiement des sommes dues à l'Assemblée Générale.

Sont toujours en défaut de règlement des frais de secrétariat et cotisation, soit 335 €, les clubs suivants :

- AS FUTSAL MOUTIERS
- CHAMBÉRY SPORT 73
- FC PONT
- AS BRISON ST INNOCENT
- A FUTSAL K-PUC 1 MONTMELIAN

Merci de régulariser dans les plus brefs délais.



koesio
CONNEXION MAXIMALE

Vous accompagne dans votre transformation numérique

Retrouvez-nous dans notre agence de Barberaz
04 79 69 87 60

koesio.com

Services offerts :

- Impression
- Gestion & datas
- Sécurité
- Informatique
- Gestion Documentaire
- Communication



COMMISSION SPORTIVE

Président : Jacky GACHET 06 12 22 99 82

SÉNIORS

Responsable : Cédric YSARD 07 71 01 89 31

Adjoint : Sauveur MICALLEF 06 23 06 49 93

Réunion du lundi 23 juin 2025

Présents : Cédric YSARD, Sauveur MICALLEF, Jacky GACHET

COURRIERS CLUBS

LAURAFOOT : lu et noté nécessaire fait.

FC VILLARGONDRAN : lu et noté, jusqu'à nouvel ordre, toutes les rencontres séniors de début de saison 2025/2026 se joueront stade des Bourguignons à Saint Julien MONTDENIS.

US CHARTREUSE GUIERS : reçu couleurs des maillots équipes 1 et 2.

CHAMOUX SF : lu et noté, vous devez saisir vos licences sur FOOTCLUBS, avec la possibilité de prendre des licences "Foot loisir".

A savoir que le District de Savoie de Football ne propose pas de compétition dans cette catégorie.

NOTES AUX CLUBS - Saison 2025/2026

Date limite d'engagement obligatoire sur Footclubs
Jusqu'au 27 juillet 2025 pour D1/ D2/ D3/ D4.

Date d'engagement pour la D5 jusqu'au 31 août 2025.

Afin de permettre l'engagement des équipes en championnat pour la saison prochaine, le district doit clôturer « informatiquement » la saison 2024-2025.

Cependant, ces classements pourront être modifiés ultérieurement en fonction des procédures en cours.

Merci de renseigner vos demandes de desideratas via Footclubs avant le 27 juillet 2025.

AUCUN DESIDERATA NON SAISI SUR FOOTCLUBS NE SERA PRIS EN CONSIDÉRATION.

Nous envoyer l'imprimé couleurs maillots, complété entièrement (dont couleurs de prêt) pour le 25 août 2025 (imprimés sur le site du district) :

<https://savoie.fff.fr/wp-content/uploads/sites/106/2022/09/impr-Couleurs-maillots-2024-2025-1.pdf>

une photocopie a été mise dans l'enveloppe club lors de l'assemblée générale d'UGINE.

Le calendrier des journées a été remis aux clubs à L'AG et se trouve sur le site du district (mis à jour au 24 juin 2025) :

<https://savoie.fff.fr/wp-content/uploads/sites/106/2022/07/calendrier-2025-2026.pdf>



LA COMMISSION RAPPELLE QUE SEUL LES MAILS VENANT DE LA MESSAGERIE OFFICIEL DU CLUB SERONT PRIS EN COMPTE POUR LA SAISON 2025/2026. Numéro du club « 000000@laurafoot.fff.fr »

Montées et descentes Séniors à l'issue de la saison 2025/2026

Sur la base des classements sportifs de la ligue de ce jour qui indique 3 descentes de R3 pour la Savoie, en sachant qu'une procédure est en cours qui pourrait conduire à 4 descentes de R3 et sous réserve d'autres procédures éventuelles en cours en district et en ligue.

| MONTEES ET DESCENTES | |
|---|---|
| MONTENT EN R3 | DESCENDENT EN D1 |
| ENT VAL D'HYERES 1 MONTMELIAN AF 1 | J.S CHAMBERY 1, F.C AIX 2, US PONTOISE1 |
| MONTENT EN D1 | DESCENDENT EN D2 |
| ENT DRUMETTAZ MOUXY 2 FC VILARGONDRAN 1 | F.C LAISSAUD 1 U.S CHARTREUSE GUIERS 1 HTE TARENTOISE 1 |
| MONTENT EN D2 | DESCENDENT EN D3 |
| FC BELLE ETOILE MERCURY 2 ET. S LE BOURGET DU LAC 1 CHAM. SPORT 73 | J.S CHAMBERY 2 A.S UGINE 1 CA YENNE 1 US GRAND MONT LA BATHIE 1 |
| MONTENT EN D3 | DESCENDENT EN D4 |
| US CHARTREUSE GUIERS 2 A.S HTE COMBE SAVOIE 1 U.S.C AIGUEBELLE 2 | BRISON St INN 1 US LA RAVOIRE 2 AS CUINES 2 FC BAUGES 1 |
| MONTENT EN D4 | DESCENDENT EN D5 |
| ENT .S DRUMETTAZ MOUXY 3 COGNIN Sp 2 AIX FC 3 ALBERTVILLE F 73 F.C BELLE ETOILE MERCURY 3 FC SUD LAC 2 Forfaits Généraux 2024/2025 : AS UGINE 2, U.S MODANE 2, E.S TARENTOISE 3 | US MODANE 2 US UGINE 2 COEUR de SAVOIE 2 ST PIERRE SPORT 2 |

La commission Sportive vous souhaite de bonnes vacances d'été.



COMMISSION DES JEUNES

Président : Jacky GACHET : 06 12 22 99 82

U20

Responsable : Alain HANS 06 28 06 72 52 / 09 81 68 31 63

Réunion du lundi 23 juin 2025

PROGRAMMATION CHAMPIONNAT

Afin de faire une évaluation pour la saison 25/26 veuillez nous préciser les équipes qui pensent jouer la prochaine saison. « Ceci n'est pas un engagement définitif » Nous envoyer un mail AVANT le 1^{er} juillet
MERCI D'AVANCE

COURRIERS RECUS

Prévisionnel équipes U 20 reçus: FC-CHAMBOTTE / ENTS-DRUMETTAZ MOUXY / JS-CHAMBERY / AS UGINE / US LA RAVOIRE / ES TARENTEISE

RAPPEL MANQUE ??? AIX LES BAINS /CHAMBERY SPORT 73 / ST BALDOPH / GAPS / UO ALBERTVILLE OU AUTRE

Engagement pour le 27 juillet 2025 au plus tard

BONNES VACANCES A TOUS.





U15 Gilles HUNSTEDT : 06 11 58 79 78

Réunion du Lundi 23 juin 2025

Saison 2024 – 2025 est terminée.

La commission espère vous revoir pour la saison 2025 – 2026.

La commission vous souhaite un bel été avec de bonnes vacances en famille comme en club.

U13 Yann THILL

Réunion du Lundi 23 juin 2025

INFO CLUBS

- Les matchs sur le site en date des :
28 / 29 / 30 JUIN NE SONT PAS A JOUER.
- Nous vous souhaitons de bonnes vacances bien méritées.
- Nous sommes déjà sur la préparation de la saison prochaine





Foot SAVOIE



PV N° 726 du 25 juin 2025

U6/U7 Edouard FROGER

Mercredi 25 juin 2025

Feuilles de match :

94% des feuilles de plateau U7 ont été renvoyées au printemps 2025

100% des feuilles de plateau U6 ont été renvoyées au printemps 2025



Sérigraphie - Flocage - Broderie

346 Rue Aristide Bergès - ZI de Bissy - 73 000 CHAMBERY

tel. 04 79 25 62 71

mail. jpcreation@jpcreation.fr



COMMISSION DES COUPES

Président : Jérôme SPADA 06 76 04 25 57

Président : Jérôme SPADA 06.76.04.25.57

Membres : Ghislaine RAYNAL, Patrick JANET

Lundi 23 juin 2025

COUPE DE FRANCE Féminines 2025-2026 ENGAGEMENTS

La Commission Régionale des Coupes informe de l'ouverture via **FOOTCLUBS** des engagements pour l'édition 2025/2026 de la Coupe de France Féminines.

► **Les clubs départementaux devront procéder à leur engagement en confirmant OBLIGATOIREMENT leur accord.**

Pour valider cet engagement, vous devez donner votre accord avant le 15 août 2025 et bien vérifier ensuite que le statut « pré-engagé » n'apparaît plus.

Si votre engagement a été effectué correctement, le statut « **engagé** » doit s'afficher.

► **Pour les nouveaux clubs ou ceux qui n'y avaient pas participé la saison 2024/2025,** vous devez vous inscrire via le menu :

« Epreuves (Championnats & Coupes) – Compétitions officielles » puis « Nouvel engagement (+) » puis « Fédération Française de Football ».

Cliquez ensuite sur la compétition pour laquelle vous souhaitez engager une équipe puis cliquez sur « Etape suivante ». Enfin, renseignez les éléments demandés (choix de l'équipe, de l'installation sportive et desideratas) puis validez l'ensemble de vos actions.

La date limite d'engagement est fixée au 15 août 2025 (dernier délai)

Droits d'engagement : 26 Euros

COUPE Nike Féminine U18 2025-2026 ENGAGEMENTS

La Commission Régionale des Coupes informe de l'ouverture via **FOOTCLUBS** des engagements pour l'édition 2025/2026 de la Coupe Nike Féminine U18.

► **Les clubs départementaux devront procéder à leur engagement en confirmant OBLIGATOIREMENT leur accord.**



Pour valider cet engagement, vous devez donner votre accord avant le 30 août 2025 et bien vérifier ensuite que le statut « pré-engagé » n'apparaît plus.

Si votre engagement a été effectué correctement, le statut « **engagé** » doit s'afficher.

- **Pour les nouveaux clubs ou ceux qui n'y avaient pas participé la saison 2024/2025**, vous devez vous inscrire via le menu :
« Epreuves (Championnats & Coupes) – Compétitions officielles » puis « Nouvel engagement (+) » puis « Fédération Française de Football ».

Cliquez ensuite sur la compétition pour laquelle vous souhaitez engager une équipe puis cliquez sur « Etape suivante ». Enfin, renseignez les éléments demandés (choix de l'équipe, de l'installation sportive et desideratas) puis validez l'ensemble de vos actions.

La date limite d'engagement est fixée au 30 août 2025 (dernier délai)

Droits d'engagement : 10 Euros

COUPE Coupe Nationale Futsal – Trophée Michel Muffat-Joly 2025-2026 ENGAGEMENTS

La Commission Régionale des Coupes informe de l'ouverture via FOOTCLUBS des engagements pour l'édition 2025/2026 de la Coupe Nationale Futsal – Trophée Michel Muffat-Joly.

- **Les clubs départementaux devront procéder à leur engagement en confirmant OBLIGATOIREMENT leur accord.**

Pour valider cet engagement, vous devez donner votre accord avant le 10 septembre 2025 et bien vérifier ensuite que le statut « pré-engagé » n'apparaît plus.

Si votre engagement a été effectué correctement, le statut « **engagé** » doit s'afficher.

- **Pour les nouveaux clubs ou ceux qui n'y avaient pas participé la saison 2024/2025**, vous devez vous inscrire via le menu :
« Epreuves (Championnats & Coupes) – Compétitions officielles » puis « Nouvel engagement (+) » puis « Fédération Française de Football ».

Cliquez ensuite sur la compétition pour laquelle vous souhaitez engager une équipe puis cliquez sur « Etape suivante ». Enfin, renseignez les éléments demandés (choix de l'équipe, de l'installation sportive et desideratas) puis validez l'ensemble de vos actions.

La date limite d'engagement est fixée au 10 septembre 2025 (dernier délai)

Droits d'engagement : 10 Euros



FÉMININES SÉNIORS

Président : GACHET JACKY 06 12 22 99 82

Responsable : Alain HANS 06 28 06 72 52

Réunion du lundi 23 juin 2025

COURRIERS RECU

Reçus : Par tél prévisionnel une équipe à SP MARTHOD.

Afin de faire une évaluation pour la saison 25/26 veuillez nous préciser les équipes qui pensent jouer la prochaine saison. « Ceci n'est pas un engagement définitif » Nous envoyer un mail AVANT le 1^{er} juillet
MERCİ D'AVANCE

CLASSEMENT 2024 2025

ENGAGEMENT officiel : 31 août 2025 au plus tard.

Bonnes vacances à tous





COMMISSION FAIR PLAY

M. MOREL-BIRON Francis 07 68 57 28 64

Réunion du 23 juin 2025

CARTON BLEU



CHALLENGE DE LA SPORTIVITE CARTON BLEU 2024-2025

Les championnats se terminent.



CARTON BLEU.

Il est temps pour tous les clubs participants de remplir le formulaire

Pour les Séniors Masculin, Séniors Féminines et U20 tenir compte de toute la saison.

Pour les U17 et U15, tenir compte de la phase printemps. Si vous avez oublié de remplir le document automne, vous pouvez encore le faire.

Les dotations de ce challenge sont données en partenariat avec SPORT2000 et distribuées à l'assemblée générale de début de saison suivante.

Vous pouvez le télécharger avec le lien ci-dessous ou le retrouver sur le site du district.

<https://savoie.fff.fr/wp-content/uploads/sites/106/2022/09/FEUILLE-CARTON-BLEU.pdf>

CONSIGNES :

- TOUT ECRIRE EN MAJUSCULE ET DE MANIERE LISIBLE
- Bien noter votre club, la catégorie et la poule
- Noter uniquement les clubs chez qui vous vous êtes déplacés
- Retourner ce document au secrétariat du district : district@savoie.fff.fr

Merci de le renvoyer rapidement et au plus tard le donner à l'assemblée générale de fin de saison.

Les équipes ne renvoyant pas ce formulaire ne pourront pas prétendre à dotation.

Les équipes ayant fait un forfait ne pourront pas prétendre à dotation, mais doivent quand même compléter le formulaire pour les autres clubs.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter :

M. MOREL-BIRON Francis au 07.68.57.28.64



COMMISSION D'APPEL EN MATIERE REGLEMENTAIRE

Président : Fabien FONTAINE

Lundi 23 juin 2025

Présents : Fabien FONTAINE, Maurice BILLAUD et Christophe VALENTINO

COMPTE RENDU D'AUDITION

Objet : DOSSIER N° 7 : Appel du Club de l'US CHARTREUSE GUIERS contre la décision de la commission sportive parue dans le PV n° 724 du 11 juin 2025 concernant le nombre de cartons rouges attribués à l'équipe ES TARENTOISE 2 évoluant en D1

La Commission,

Pris connaissance de l'appel du club de l'US CHARTREUSE GUIERS pour le dire recevable en la forme,

Après études des pièces versées au dossier,

Jugeant en appel,

Considérant que le club de l'US CHARTREUSE GUIERS conteste le nombre de cartons rouges attribués à l'équipe de l'ES TARENTOISE 2 évoluant en D1 et, en s'appuyant sur l'outil footclub en a dénombré 9 alors que la commission sportive en a dénombré 8 dans la parution du PV n°724 du 11 juin au paragraphe « homologations ».

Considérant que la suspension du dirigeant de l'ES TARENTOISE prise suite à la rencontre du 24/11/2024 en D1 entre USC AIGUEBELLE 1 et l'ES TARENTOISE 2 n'est pas consécutive à une exclusion de terrain reçu le jour de la rencontre mais intervient suite à une décision de la Commission de discipline du District de Savoie de Football à posteriori.

Considérant que l'écriture réalisée sur le logiciel footclubs indique que ce dirigeant a reçu un carton rouge mais qu'il s'agit d'une erreur de saisie, le but ayant été d'intégrer la suspension du dirigeant de l'ES TARENTOISE sur le logiciel footclub.

Sur ce,

Considérant qu'en ne prenant pas compte du carton rouge reçu par le dirigeant de l'ES TARENTOISE 2 lors de la rencontre du 24/11/2024 car il ne s'agissait pas d'une exclusion de terrain et qu'il s'agissait d'une erreur de saisie, la commission sportive a fait une bonne application de l'article 23 des Règlements du district de Savoie de football.



Par ces motifs, la Commission d'Appel décide :

- 1- De confirmer la décision de la Commission Sportive parue dans le PV n°724 du 11 juin 2025 au paragraphe « homologations » concernant le nombre de cartons rouge attribué à l'équipe ES TARENTOISE 2
- 2- Le club de l'US CHARTREUSE GUIERS est redevable des Frais de dossier d'appel de 80€.

La présente décision est susceptible d'appel en Ligue Auvergne Rhône-Alpes dans les conditions de forme et délai précisés aux articles 182 à 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président
Fabien FONTAINE





COMMISSION D'APPEL EN MATIERE DISCIPLINAIRE

Président : Fabien FONTAINE

Réunion du Lundi 23 juin 2025

COMPTE RENDU D'AUDITION

Dossier N°9 : Appel du Club de FC SAINT BALDOPH et du Comité de direction du District de Savoie de Football contre la décision de la commission de discipline parue dans le PV n° 722 du mercredi 28 mai 2025 concernant le Match N° 28959460 – FC SUD LAC 1 / FC ST BALDOPH 1 – D3 – Poule A - Du 27/04/2025

Objet : Sanctions pour le club du FC SAINT BALDOPH :

- Un joueur incriminé : Application de l'article 8 des règlements de la FFF : Comportement intimidant / menaçant. Sanction : 15 matchs fermes dont automatique. Amende : 90,00 €. Date de décision : 26 mai 2025. Date de prise d'effet : 28 avril 2025
- Un joueur incriminé : Application de l'article 5 des règlements de la FFF : Comportement blessant. Sanction : 2 matchs fermes. Amende : 45,00 €. Date de décision : 26 mai 2025. Date de prise d'effet : 2 juin 2025.
- Amende : frais de déplacement d'arbitre : 64,00 €

La Commission d'Appel en matière disciplinaire composée de :

F. FONTAINE (Président), M. BILLAUD (Vice-président), C. VALENTINO (Secrétaire), J. LATHUILE, G. PILLET.

Réunie le lundi 23 juin 2025, au siège du District de Savoie de Football,

En présence des personnes convoquées :

Pour le FC SAINT BALDOPH :

- Le joueur sanctionné de 2 matchs ferme en première instance.

Notant l'absence excusée du joueur sanctionné de 15 matchs fermes en première instance,

Pour le District de Savoie de Football :

Le représentant de la Commission de discipline

Arbitre de la rencontre :

Notant l'absence excusée de l'arbitre officiel

Après rappel des faits de la procédure,

Le club du FC SAINT BALDOPH ayant pris la parole en premier et ayant clos l'audition,

Les personnes convoquées et auditionnées, le représentant de la Commission de discipline n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision,

Jugeant en appel et dernier ressort,



Considérant les explications du joueur du FC SAINT BALDOPH sanctionné de 2 matchs fermes en première instance,

Considérant que l'arbitre de la rencontre a confirmé l'intégralité de son rapport lors de l'audition en première instance, et qu'il confirme de nouveau ses écrits dans son courriel excusant son absence à la présente audition de la Commission d'appel,

Considérant que le joueur du FC SAINT BALDOPH sanctionné de 2 matchs fermes en première instance a eu un comportement excessif à l'encontre de l'arbitre, considérant néanmoins que le joueur s'est excusé auprès de l'arbitre en première instance,

Considérant que le joueur du FC SAINT BALDOPH (sanctionné de 15 matchs fermes en première instance) a tenu des propos grossiers à l'encontre de l'arbitre après avoir pris son carton rouge avant de quitter le terrain, et considérant qu'ensuite après la fin du match, alors qu'il était derrière la main courante, il a tenu des propos menaçants envers l'arbitre,

Sur ce,

Considérant que pour l'appréciation des faits, leurs déclarations ainsi que celles de toute personne missionnée par les instances pour la rencontre et assurant une fonction officielle au moment des faits, et en l'espèce de l'arbitre officiel désigné pour cette rencontre, sont retenues jusqu'à preuve contraire, conformément à l'article 128 des Règlements généraux de la FFF.

Par ces motifs,

La Commission d'Appel décide :

- 1. De confirmer l'ensemble des décisions prises par la Commission de discipline en première instance à l'encontre du FC SAINT BALDOPH tant pour les sanctions individuelles que pour les amendes et remboursement de frais.**
- 2. Le club du FC SAINT BALDOPH est redevable des Frais de procédure d'appel disciplinaire.**

Cette décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R 141-5 et suivants du code du sport (saisine obligatoire du Comité National Olympique et Sportif à Paris dans un délai de 15 jours préalablement à tout recours contentieux).

Le Président
Fabien FONTAINE

Le Secrétaire
Christophe VALENTINO



COMMISSION DES ARBITRES

Président : Daniel DESMARIEUX 06 75 93 17 52

Vice – Président Jacky MESTACH : 06 15 20 07 75

RESPECTONS NOS ARBITRES
Sans arbitre pas de match

arbitres@savoie.fff.fr

Réunion CDA SAVOIE du -23 juin 2025

La CDA

Présents : Mrs Daniel DESMARIEUX, Gérard SOTO, Alphonse LOMBARD, Christophe DUPAYS,

Excusés : Mrs Evan BONTRON, Luc ALIX, Jacky MESTACH, Emmanuel BONTRON,

COURRIERS, MAILS

Mail, Courrier Arbitre

-M. Abdessamad AIT KHOUYA (ST BALDOPH), réception de son dossier arbitre 2025/2026

-M. Emmanuel PERRON (indépendant),

-M. Yann LAMBERLIN (LA CHAMBOTTE),

-M. Chérif GUENTRAH (LA BRIDOIRE),

-M. Aïssa BEKSAS (CHAMBERY SAVOIE FOOT),

-M. Mehmet KARABULUT (indépendant),

-M. Mohammed AYARI (CSF), demande de mutation club

Réponse : le dossier sera traité par la Commission du Statut d'Arbitrage, lors de sa prochaine réunion.

-M. Emmanuel PERRON (indépendant), demande de remboursement de frais de déplacement du 07/12/24

-M. Timothée DONNEAUD (CSF), demande de remboursement de frais de déplacement : Sélection District U14 du 11/06/25

-M. Alessio DELL'OLIO (FC VILLARGONDRAN), demande de remboursement de frais de déplacement du 01/06/25

Mail, Courrier Observateur/Accompagnateur

-RAS

Mail, Courrier Club:

-U O ALBERTVILLE, demande de validation de son tournoi U17 (organisation et liste des arbitres qui officieront)

-C S F, dossier Club et arbitre

- U S CHARTREUSE GUIERS, Appel décision Commission sportive et Discipline

Mail, Courrier CDA/LIGUE/ FFF :

-M. Valentin COUDERT (Institut Emploi Formation du Football), Cahier des Charges FIA 25/26

INFORMATION AUX CLUBS



A l'attention des Présidents de club, Dirigeants, éducateurs,
Bien-sûr à tous les futurs candidats.

Retrouvez ci-dessous les dates de la prochaine formation Initiale d'Arbitrage.
Elle se déroulera aux dates suivantes :

Du 18 octobre 2025 et dimanche 19 octobre 2025
(District de Football de SAVOIE et Stade à définir)

Et

Le samedi 25 octobre 2025 (séance 7 administrative et examen)

(District de Football de SAVOIE)

Clubs, les inscriptions s'effectueront en ligne directement sur le site Internet de la Ligue. Les clubs en situation d'infraction au statut d'arbitrage, sont donc invités à présenter des candidats
(Bien-sûr selon vos possibilités)

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter l'IR2F : **04.72.15.30.21**

ou

formations@laurafoot.fff.fr

MATCH AMICAL - TOURNOI

Chaque club a le loisir d'organiser un match amical ou un tournoi sur ses installations.



MATCH AMICAL :

S'il souhaite que sa rencontre soit dirigée par un ou des arbitres officiels.

La convenance est la suivante :

*Les rencontres entre clubs de Ligue doivent faire l'objet d'une déclaration auprès de la Ligue AURA.

*Les rencontres ou il y a un club de Ligue doivent faire l'objet d'une déclaration auprès de la Ligue AURA.

*Les rencontres entre clubs de District doivent faire l'objet d'une déclaration auprès du district .

Les rencontres doivent être déclarées au minimum 4 jours avant la date du match pour une prise en compte dans la désignation d'un ou plusieurs arbitres.



TOURNOI :

*S'il souhaite que ses rencontres soient dirigées par un ou des arbitres officiels (même de son club).
Le tournoi doit être déclaré au minimum 4 jours avant la date du tournoi pour une prise en compte dans la désignation d'un ou plusieurs arbitres.*

DOIT ETRE FAIT :

**Nous rappelons au club organisateur, qu'il est tenu de faire remplir une feuille de match pour chaque rencontre amicale ou tournoi qu'il organise.*

En cas de blessures ou d'incidents (exclusions, arrêt de match, incivilités...), cette feuille de match doit être transmise dans les 48h00 maximum au service "compétitions" de la Ligue ou du District selon le niveau de compétition.

****Si un arbitre officie sans autorisation au préalable.***

*En cas de blessures ou d'incidents (exclusions, arrêt de match, incivilités...),
Il ne pourra pas être couvert par les instances de Ligue ou District de football dans sa fonction « arbitre ».*

NOTE AUX ARBITRES



PIECE ADMINISTRATIVE

Les arbitres qui n'ont pas adresser un RIB la saison dernière 2024/2025

Au trésorier du District

Sont invités à fournir cette pièce administrative, pour la rentrée sportive de septembre 2025

Pour éventuellement des règlements de frais les concernant en cours de saison.

NOTE AUX ARBITRES et REFERENTS CLUBS en ARBITRAGE

DMA 2025/2026

Les examens médicaux peuvent être effectués à partir du 1^{er} avril pour la saison suivante.

*La modification la plus importante concerne les arbitres de **35 ans et plus** qui lors de leur visite chez le cardiologue tous les 5 ans n'auront plus un test d'effort systématique **mais devront avoir fait préalablement une prise de sang pour un bilan biologique.***

A cet effet, vous trouverez ci-joint une information de la Commission Régionale Médicale à diffuser aux arbitres.

Concernant les questionnaires médicaux type Qs sport, la direction médicale de la FFF nous a précisé que la validation juridique devait se faire uniquement par la demande de licence et validation ou non de la case avez-vous répondu non à toutes les questions, ceci étant à contrôler sur foot 2000.



DATES A RETENIR

Saison : 2025/2026

Lundi 18 aout : Reprise CD,CDA
Lundi 25 aout : Réunion CDA
Vendredi 29 aout : Assemblée Générale des clubs District de Football de SAVOIE à LAISSAUD
Lundi 01 septembre : Réunion CDA
Jeudi 04 septembre : Réunion Plénière de CDA
Samedi 06 septembre : Assemblée Générale des Arbitres (Test Physique et AG)
Lundi 08 septembre : Réunion CDA
Samedi 13 septembre : Regroupement des Observateurs , Accompagnateurs Arbitres (lieu à définir)
Lundi 15 septembre : Réunion CDA
Lundi 22 septembre : Réunion CDA
Lundi 29 septembre : Réunion CDA
Lundi 06 octobre : Réunion CDA
Lundi 13 octobre : Réunion CDA
Samedi 18 octobre : Formation FIA et rattrapage Test Physique
Dimanche 19 octobre : Formation FIA
Lundi 20 octobre : Réunion CDA
Samedi 25 octobre : Formation FIA , Examen
Lundi 27 octobre : Réunion CDA

Bonnes vacances à tous



TEAM



**PARTENAIRE DU DISTRICT DE SAVOIE DE FOOTBALL
SPONSOR DES COUPES DE SAVOIE**
UNE POLITIQUE 100 % CLUB, UNE SALLE D'EXPOSITION
LES PLUS GRANDES MARQUES, UNE EQUIPE A VOTRE DISPOSITION

450, Avenue de Chambéry—73230 ST ALBAN LEYSSE
Tél. : 06 76 65 08 70 - Email : fv@teamsport2000.fr

TEAM





COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT de l'ARBITRAGE

Président : Daniel DESMARIEUX 06 75 93 17 52

Vice – Président Jacky MESTACH : 06 15 20 07 75

STATUT DE L'ARBITRAGE

Procès-verbal Réunion du jeudi 23 juin 2025 à 18h30

La commission Statut d'Arbitrage :

Président : M. Daniel DESMARIEUX,

Membres représentant les Arbitres : Mrs Alphonse LOMBARD, Christophe DUPAYS, Luc ALIX,

Membres représentants des Clubs : Mrs Daniel MAILLAND-ROSSET, Francis MOREL-BIRON, Hervé TRONCY,

COURRIERS

1-Dossier : Courrier / Mail : de M. Mohamed AYARI (CSF), demande de mutation club
: Courrier / Mail : C S F (dossier Club et arbitre)

FORUM - QUESTIONS / REPONSES - STATUT ARBITRAGE



Question 1 : Les amendes du statut d'arbitrage ont-elles changées évoluées cette saison 2023/2024 ?

Réponse : Oui, effectivement les amendes ont été modifiées cette saison : dans les catégories inférieures à la D1, l'amende est à 60 euros par manque d'arbitre (décision : REGLEMENTS GENERAUX Laura Foot 2023/2024), pour les D5 c'est inchangé pas d'amende et pour les D1 inchangé également 120 euros par manque d'arbitre.

Question 2 : Quel statut faut-il acté pour la catégorie U20 Seniors ou Jeune) ?

Réponse : Prise en compte de cette catégorie par le statut JEUNE

Question 3 : Un arbitre qui est suspendu disciplinairement, compte-il au statut d'arbitrage sur la saison ?



Foot SAVOIE



PV N° 726 du 25 juin 2025

Réponse : Oui, s'il a fait son nombre de match et qu'il a officiellement arbitré 1 match dans les 3 dernières journées de championnat et/ou coupe.

Non, s'il n'a pas fait son nombre de match et qu'il n'a pas officiellement arbitré 1 match dans les 3 dernières journées de championnat et/ou coupe.

Clubs, si vous avez des interrogations, des questions : sur le règlement du statut d'arbitrage Fédéral et Régional, et application en District, La commission du Statut d'Arbitrage vous renseignera au mieux.





COMMISSION DE DISCIPLINE

Président : Pascal ELHOMBRE 06 83 86 81 52

Réunion du lundi 23 juin 2025

Présents : Pascal ELHOMBRE - Patrick GALLET – Sophie LEFEVRE

Présents non élus : Magali BERLIOZ - Pierrette CATANIA – Mohamed DAIF – Sandra FONTI – Mario LAURENCIN - Francis MOREL-BIRON

INFORMATION AUX CLUBS

Les procès-verbaux et relevés de décisions de la commission sont consultables en version intégrale sur FOOTCLUBS, onglet "organisation/procès-verbaux".

INFORMATION AUX ARBITRES

La commission de discipline déplore l'absence de l'arbitre à une convocation notamment lorsqu'il décide d'arrêter le match ou bien pour explications sur des faits graves.

POUR INFORMATION

Les sanctions prononcées seront consultables pour les clubs, sur FOOTCLUBS, et pour les licenciés, sur leur espace personnel « Mon espace FFF ».

La présente décision est susceptible de recours devant l'organe compétent (Ligue : sanction égale ou supérieure à un an, District : inférieure à un an) selon les dispositions de l'Article 3.1.1 du règlement disciplinaire dans un délai de 7 jours suivant sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'Article 3.4.1. du Règlement disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F.

Compte-tenu des impératifs liés au bon déroulement et à l'équité sportive, la Commission de Discipline décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel de cette sanction.

Le Président de la Commission de Discipline,
Pascal ELHOMBRE

La Secrétaire de la Commission de Discipline,
Pierrette CATANIA

IMPORTANT

La Commission de Discipline rappelle : les membres de la Commission faisant partie d'un club ne prennent pas part aux décisions concernant leur club et les clubs étant en compétition avec le club.



Foot SAVOIE



PV N° 726 du 25 juin 2025

Il est possible de venir consulter des dossiers au District : prévenir avant le Président de la commission de discipline ou la Secrétaire de la commission de discipline. La Commission reste disponible le lundi entre 18h à 19h. Les dossiers sont consultables uniquement en présence d'une personne de la commission.

IMPORTANT : la commission rappelle que toute absence à une convocation, audition doit être **OBLIGATOIREMENT** justifiée au plus tard le lundi midi. **UN JUSTIFICATIF = ATTESTATION**. Sans véritable justificatif, la commission amendera 35€ par personne absente.

IMPORTANT : la commission insiste sur le point suivant : tout écrit à destination de la commission de discipline doit être envoyé par mail avec la messagerie du club et signé obligatoirement, pour les courriers, l'en tête du club est obligatoire.

IMPORTANT : la commission de discipline insiste sur le point suivant : tout club demandant le report d'une audition, d'une convocation sera systématiquement refusé. Une dérogation peut être octroyée en cas de force majeure.

POUR RAPPEL

Toutes les convocations, suspension à titre à conservatoire, compte rendu sont envoyés par Notifoot. Ces documents sont à lire par les clubs sur la messagerie officielle du club. Les présidents des clubs sont systématiquement conviés en cas d'audition ou de convocation, étant considérés comme ayant droit.

POUR INFORMATION

Vous trouverez après chaque réunion de la Commission de Discipline, un tableau faisant apparaître les suspensions fermes prononcées.

Dans ce tableau, n'apparaît pas l'identité des personnes sanctionnées, afin de ne pas être en désaccord avec la C.N.I.L.

| Commission de Discipline du 23 juin 2025 - Extraction des sanctions suspensions fermes | | | | | | |
|--|----------------|--------|--------------------------|------------|--|--------------|
| Date réunion | Compétition | Rôle | Nom de club | Date match | Libellé décision | Date d'effet |
| 23/06/2025 | D1 | Joueur | ENT. S. DE TARENTEISE | 08/03/2025 | 4 Matches Fermes | 30/06/2025 |
| 23/06/2025 | D1 | Joueur | ENT. S. DE TARENTEISE | 08/03/2025 | 7 Matchs Fermes | 30/06/2025 |
| 23/06/2025 | Minimes U15 D2 | Joueur | U. OLYMPIQUE ALBERTVILLE | 15/06/2025 | 1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements | 30/06/2025 |



ANNEXES

- Amendes
- Manifestation Association FUTSAL ROCHETTE OLYMPIQUE

